

**Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000  
FR 8301051 – « Vallées et piémonts du Nord-Forez »**

**Compte-rendu de la réunion du 4 Novembre 2016 à Sainte-Agathe**

La réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 FR8301051 « Vallées et piémonts du Nord-Forez » s'est tenue à la salle polyvalente « Espace Chignore », commune de Sainte-Agathe sous la présidence de Monsieur Roche, Sous-Préfet de Thiers.

Sont présents :

David ROCHE	Sous-Préfet de l'arrondissement de Thiers
Bertrand WOJTKO	DDT du Puy-de-Dôme
Laure PELISSIER	Office national des forêts, UP Etudes et Travaux Montagnes d'Auvergne
Laure GUILLERAND	Office national des forêts, UP Etudes et Travaux Montagnes d'Auvergne
Pascal FARGE	Centre régional de la propriété forestière
Isabelle ROMEUF	Parc Naturel Régional Livradois Forez
Jany BROUSSE	Mairie d'Olmet
Daniel BALISONI	Mairie de Sainte-Agathe
Bérangère GROSBETY	Fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme
Pierre RIGOLET	Fransylva Forestiers privés du Puy-de-Dôme
Denis RIGAUD	Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Sont excusés :

Samuel ESNOUF du Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne (CENA)

Monsieur le Maire de Sainte-Agathe accueille les membres du COPIL et explique son intérêt pour la prise en compte d'une nature protégée et la politique Natura 2000.

Monsieur le Sous-Préfet explique que l'État est attentif à la mise en œuvre de la politique Natura 2000. Il rappelle aux membres du COPIL que ce site est porté par l'État. Il est précisé qu'une collectivité peut candidater pour devenir structure porteuse. Aucune collectivité ne se manifeste. M. WOJTKO de la DDT précise qu'une collectivité peut à tout moment se porter candidate.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Point sur l'actualité du site (tourbière, hêtraie...)
- Projet d'action 2017
- Questions diverses

Il rappelle l'une des principales menaces qui pèse sur le site : l'enrésinement qui doit être contrôlé et passe la parole à Laure PELISSIER, animatrice du site.

En préambule, Laure PELISSIER rappelle les principales caractéristiques du site, présente les habitats et les espèces d'intérêts communautaires qui ont justifiés sa désignation. Elle précise que le site n'héberge pas d'activités agricoles mais essentiellement forestières.

## Rappel des actions 2015 / 2016 :

### Veille sur les projets :

La veille du site a notamment porté sur le suivi d'un projet de création de cartes et d'un site d'entraînement pour la Fédération Française de courses d'orientation sur la forêt domaniale d'Ayguebonne. Le secteur visé était situé dans le territoire de la future Réserve Biologique où sont situés les éboulis siliceux, habitat d'intérêt communautaire. Les contraintes étant trop importantes, le porteur de projet va prendre le temps de réétudier son projet afin de ne pas impacter ces milieux. Monsieur le Sous-Préfet demande des précisions concernant les impacts potentiels du projet. Laure PELISSIER explique les raisons de l'incompatibilité de la mise en place de balises à l'intérieur de parcelles concernées par la création d'un projet de Réserve Biologique Intégrale, la présence d'habitats d'intérêt communautaire sensibles aux piétinements) et par des projets d'exploitation forestières...

Il est rappelé à l'assemblée la signification de plusieurs acronymes :

- « DocOb », soit Document d'Objectifs qui constitue en réalité un document de planification (sur 10 ans en général) de la gestion pour le site Natura 2000.
- SUDOCO (pour Suivi des Documents d'Objectifs) est un logiciel développé nationalement par le ministère de l'Environnement qui sert à capitaliser et archiver le suivi des actions réalisées dans les sites Natura 2000 de toute la France. Cet outil connaît une évolution, puisqu'à partir de janvier 2017, un outil plus complet devrait prendre le relais : SIN2 pour système d'information Natura 2000.

### Actions de communication

Depuis quelques années, l'ONF et le CRPF sont partenaires dans des actions en faveur de la hêtraie à houx à destination des propriétaires privés. L'objectif est d'enrayer la disparition des hêtraies par enrésinement et communiquer sur les outils Natura 2000, soit la charte et les contrats Natura 2000.

En 2015 et 2016, l'ensemble des propriétaires privés du site ont été invités à participer à deux sorties dans des hêtraies afin de proposer des pistes de gestion et de valorisation économique et environnementale de leur parcelle de hêtre. 5 propriétaires ont participé en 2015 et 8 en 2016 ainsi que des élus, des administrations et des exploitants.

Le maire de Sainte-Agathe fait part de son inquiétude concernant l'achat d'une parcelle de hêtraie de 5ha par un nouveau propriétaire sur la commune de Sainte-Agathe. Cette parcelle avait été utilisée comme support aux discussions des visites de hêtraies en 2015.

Il a peur qu'elle subisse une coupe à blanc et une transformation en résineux. La DDT précise que les coupes à blancs sont soumises à autorisation lorsqu'elles font plus de 4 ha. Le CRPF est moins inquiet, car cette hêtraie est située sur éboulis et elle est difficile à transformer techniquement.

Le Maire explique que ce propriétaire enrésine beaucoup ces parcelles d'où sa crainte pour celle-là.

Le CRPF précise également que si le propriétaire souhaite couper sa hêtraie, il peut faire la demande en plusieurs fois.

Il faudra donc être vigilant et avertir la personne en charge du suivi de ces dossiers à la DDT.

### Suivi scientifique de la tourbière d'Ayguebonne

L'animatrice explique qu'une étude est en cours afin de comprendre la dynamique de la tourbière, son fonctionnement passé et actuel afin d'adapter les mesures de gestion à mettre en place. Cette étude permet aussi de comprendre certains dysfonctionnements non visibles en surfaces. L'étude a débuté en 2015 et se poursuit en 2016 avec un rendu prévu en décembre 2016.

L'objectif est ensuite de diffuser les résultats lors d'une présentation publique aux habitants du territoire et aux membres du COPIL.

La FDSEA demande comment est financée cette étude. La DDT explique qu'il s'agit de financements dédiés à l'animation du site Natura 2000 mis à disposition par des fonds européens (FEADER) complétés (33%) par des fonds nationaux du ministère de l'Environnement.

### Proposition actions 2017

#### ✓ Volet communication :

Il est proposé d'organiser un COPIL en 2017 pour présenter les résultats du suivi scientifique de la tourbière.

Les actions de communication vont se poursuivre à destination des propriétaires privés sur la préservation de la hêtraie et les outils contractuels. Toutefois, il n'est pas facile de communiquer sur la valorisation économique du hêtre alors que les débouchés sont très restreints. Cependant, les membres du COPIL reconnaissent également sa grande valeur paysagère et touristique, atouts non rémunérés pour les propriétaires comme le souligne le CRPF.

Le CRPF n'est pas trop inquiet concernant les risques d'enrésinements qui sont limités sur la commune de Sainte-Agathe (difficulté de la transformation technique des peuplements due à la présence de nombreux éboulis) mais le risque est grand sur Olmet.

Les membres du COPIL approuvent et rappellent qu'il est important de communiquer.

La FDSEA explique que les propriétaires et plus particulièrement les agriculteurs perçoivent la « politique » Natura 2000 comme une

contrainte. Elle rappelle que les propriétaires souhaitent être prévenus quand on réalise des études dans leur propriété.

La DDT répond que toute réalisation d'étude dans le cadre du dispositif Natura2000 est soumise à l'avis de ce comité de pilotage : les membres de ce CoPil, chacun représentant une frange des acteurs locaux du territoire du site, ont pour rôle de relayer l'information auprès de leurs administrés ou leurs adhérents. D'autre part un des rôles de l'animateur Natura 2000 est bien de s'assurer de l'accord des propriétaires si une étude devait être réalisée sur des parcelles privées.

✓ Volet Suivi scientifique

Il est proposé d'évaluer l'état de conservation des hêtraies acidiphiles à houx ou alors de réaliser un inventaire de certaines espèces d'intérêt communautaire comme la Buxbaumie verte selon les budgets alloués en 2017.

Questions diverses :

La FDSEA demande comment ont été définis les périmètres Natura 2000.

Le CRPF répond qu'au début de la définition des périmètres dans les années 1990, la photo-interprétation n'était pas possible à l'époque. Le périmètre proposé au départ pour ce site était beaucoup plus large et a été réduit à la demande du CRPF pour cibler les hêtraies en milieu forestier, notamment concernant l'entité d'Olmet.

La DDT précise que les sites ont été désignés sur la base d'inventaires écologiques établis selon une procédure scientifique validée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) puis ils ont été ensuite affinés avec les collectivités territoriales.

Des questions sont posées sur le site Natura 2000 « Dore et Affluents » et la définition de son périmètre. Le PNRLF explique que la contractualisation de MAEC sera financée sur le territoire du PAEC en 2017.

Il est rappelé que les propriétaires s'engageant dans la charte peuvent bénéficier d'avantages fiscaux tels que l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et permet d'accéder à certaines aides publiques notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue une garantie de gestion durable des bois et forêts situés dans le site.

La FDSEA explique que les propriétaires ont peur des contraintes que la charte peut induire. La DDT rappelle l'objectif de la charte, qui est un engagement volontaire sur 5 ans qui permet de favoriser le maintien de pratiques respectueuses des milieux, bien souvent déjà mises œuvres historiquement les agriculteurs notamment sur des territoires ruraux de montagne comme sur ce site.

La DDT explique que les évaluations des incidences (EIN2000) constituent l'unique disposition réglementaire du dispositif Natura 2000. Le code de l'Environnement liste (une liste nationale + 2 listes « locales ») un certain nombre de projets pour lesquels une EIN2000 peut être exigée. Voir à ce sujet la page internet : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/les-evaluations-d-incidences-natura-2000-r860.html>

L'ONF et la DDT rappellent la définition d'un habitat d'intérêt communautaire.

Ce sont des milieux naturels qui, à l'échelle de l'Union Européenne :

- sont en danger de disparition dans leurs aires de répartition naturelle ;
- présentent une aire de répartition réduite du fait de leur régression ou de caractéristiques intrinsèques ;
- sont représentatifs des milieux présents dans leur région biogéographique européenne et représentatifs de la diversité écologique du continent européen.

Le Maire de Sainte-Agathe demande des précisions sur un engagement de la charte qui stipule :

«En cas de fauche des abords des voies, cette fauche sera réalisée soit entre septembre et mars, soit en alternance, un seul côté par an.»

La commune souhaiterait s'engager dans la charte mais a peur de ne pouvoir respecter cet engagement. L'animatrice du site explique les raisons de la présence de cet engagement dans la Charte. Il s'agit de permettre aux espèces floristiques qui se développent sur les bords de chemins d'accomplir la totalité de leur cycle de reproduction et de favoriser les insectes pollinisateurs qui eux-mêmes attireront les chauves-souris qui utilisent les allées forestières comme territoire de chasse.

Il est proposé à la commune de n'engager que les parcelles et non les chemins qui en plus ne sont pas cadastrés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Sous-préfet clôture la réunion et remercie les membres du COPIL pour leur participation. Monsieur le Maire de Sainte-Agathe remercie les participants et les invitent à poursuivre les discussions autour d'un verre de l'amitié.

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thiers,



David ROCHE